



Département du MORBIHAN

2026/29/06/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît **à partir de 19h52**, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procuration(s) : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026
Convocation affichée le : 23/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 27

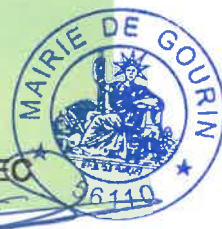
Reçu en Préfecture de VANNES le 03/07/2026

Publié ou notifié le 08/07/2026

Certifié exécutoire le 08/07/2026

A GOURIN, le 08/07/2026 Pour la Maire

La Maire, L'adjoint,
Bérangère FRITZ, Jean-Michel BOUËDEC



5- DÉSIGNATION D'UN « DÉLÉGUÉ AGENT » AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE – MODIFICATION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 27 avril 2026 portant désignation des représentants de la commune auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS), à savoir un élu référent et un agent référent.

Suite au départ de l'agent précédemment désigné pour assurer cette mission, il convient de procéder à son remplacement afin de garantir la continuité des relations entre la collectivité et le CNAS.

Il est ainsi proposé de désigner Madame Aurélie LE MER, adjoint administratif, en qualité d'agent référent CNAS en remplacement de l'agent sortant.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.



Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290605-DE

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE Madame Aurélie LE MER, adjoint administratif, en qualité d'agent référent CNAS en remplacement de l'agent sortant.

Fait à Gourin, le 29 juin 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
MÉLARENNE Hervé.



La Maire,
Bérangère FRITZ.

Pour la Maire
L'adjoint,
Jean-Michel BOUËDEC